



COMMUNE DE CORCELLES
près-Payerne
MUNICIPALITE
Tél. 026/660.25.62
Fax 026/660.17.76
commune@corcelles.ch

1562 Corcelles, le 21 octobre 2020

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
CORCELLES/Payerne**

PREAVIS No 07/2020

Budget 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, le projet du budget de fonctionnement pour l'année 2021.

Ce budget, adopté par la Municipalité lors de sa séance du 19 octobre 2020, prévoit aux dépenses Fr. 10'419'157,-- et aux recettes Fr. 10'379'519,--, soit un excédent de dépenses de Fr. 39'638,-- après amortissements sur investissements au bilan et attributions sur réserves comptables.

Afin d'avoir une vue d'ensemble, une comparaison est faite par groupes de comptes, selon le tableau des charges et revenus par nature qui figure dans les dernières pages du budget.

Evolution des charges en 2021

1) Autorités et personnel

Autorités:

Un montant complémentaire a été prévu pour les jetons de présence du Conseil communal en lien avec les élections qui auront lieu en 2021.

Service du personnel:

Il convient de relever une augmentation des traitements des auxiliaires en charge du nettoyage de notre collège en lien avec son agrandissement. De plus, une augmentation est également prévue pour les auxiliaires qui travaillent à notre déchetterie en prévision d'un contrôle plus important avec la mise en place d'un système de contrôle sous la forme de vignettes.

2) Biens, services, marchandises :

Sous cette position sont regroupées les charges suivantes :

		budget 2021	budget 2020	+/-
Mobilier, matériel, marchandises, divers pour bureau	Fr.	232 900.00	Fr. 263 000.00	Fr. -30 100.00
Electricité, chauffage, eau	Fr.	244 200.00	Fr. 225 300.00	Fr. 18 900.00

Entretien bâtiments, fossés, canal, routes, mobilier...	Fr.	877 500.00	Fr.	1 030 500.00	Fr.	-153 000.00
Loyers, fermages, redevances	Fr.	8 700.00	Fr.	8 700.00	Fr.	-
Réceptions et manifestations	Fr.	55 000.00	Fr.	46 000.00	Fr.	9 000.00
Honoraires, prestations de services	Fr.	998 959.00	Fr.	1 029 700.00	Fr.	-30 741.00
Cotisations, taxes	Fr.	61 400.00	Fr.	58 800.00	Fr.	2 600.00
	Fr.	2 478 659.00	Fr.	2 662 000.00	Fr.	-183 341.00

Les éléments particuliers sont détaillés dans le fascicule « commentaires » du budget 2021.

3) Intérêts :

Le budget comprend uniquement les charges dues pour les intérêts des emprunts contractés à ce jour. Grâce aux remboursements réguliers et importants de nos différents crédits, la tendance est à la baisse sur la charge liée aux intérêts.

4) Amortissements - défalcatons - pertes s/débiteurs

Les charges totales se montent à Fr. 1'043'300,-- contre Fr. 1'052'740,-- pour le budget 2020, soit une diminution de Fr. 9'440,--.

Pour mémoire les amortissements sont calculés sur la valeur des investissements au 31 décembre 2020.

Les éléments suivants sont à distinguer:

Le matériel de cave ainsi que la subvention communale pour le quartier des Petis-longs-Champs sont amortis.

Un amortissement de Fr. 40'000 est prévu sur les propriétés immobilières de l'hoirie Rapin.

5) Remboursements, participations :

Sous ce titre se trouvent les différentes factures payées au canton pour les écoles de musique, les charges liées aux transports publics, la police, la facture sociale ainsi que les participations aux associations intercommunales.

		budget 20201		budget 2020		différence
Contributions école de musique	Fr.	25 000.00	Fr.	25 000.00	Fr.	
Participation charges transports publics	Fr.	242 000.00	Fr.	258 100.00	Fr.	-16 100.00
Participation cantonale police	Fr.	187 445.00	Fr.	174 000.00	Fr.	13 445.00
Facture sociale	Fr.	1 034 631.00	Fr.	983 027.00	Fr.	51 604.00
ASIPE, OSP	Fr.	971 034.00	Fr.	934 000.00	Fr.	37 034.00
Ass. Intercommunale SDIS Broye-Vully	Fr.	100 000.00	Fr.	85 000.00	Fr.	15 000.00
Participation ORPC	Fr.	46 500.00	Fr.	46 500.00	Fr.	
Total	Fr.	2 606 610.00	Fr.	2 505 627.00	Fr.	100 983.00

Une précision est à apporter pour les charges relatives à l'ASIPE. Celles-ci concernent uniquement la part liée à l'enseignement primaire et secondaire. La participation communale liée aux structures

parascolaires est enregistrée sous la rubrique prestations de services. Elle se monte à Fr. 100'059.-- contre Fr. 53'000.-- pour le budget 2020.

6) Aides et subventions :

La charge relative à l'ARAJ augmente de Fr. 213'000.-- à Fr. 309'000.--.

Evolution des revenus en 2021

Les éléments suivants sont à relever :

1) Impôts

Pour les personnes physiques, les évaluations ont été faites en prenant en considération les acomptes 2020 connus au moment de l'établissement du budget, avec prise en considération d'une augmentation des contribuables.

2) Revenus du patrimoine

Nouveau bâtiment administratif: la totalité des surfaces est louée.

3) Taxes, émoluments, produits :

Cette rubrique passe de Fr. 1'897'000.--, à Fr. 1'702'000.--, soit une diminution de Fr. 195'000.--.

Elle est principalement due à la diminution de la vente de vin liée à l'incertitude des manifestations en raison de la pandémie Covid-19 ainsi qu'à la diminution des recettes de notre décharge terrestre.

4) Participation, remboursement collectivité publique :

Suite à l'entrée en vigueur de la RFFA (réforme fiscale et de financement de l'AVS), une compensation doit être reversée aux communes (voir compte 21.451 – rubrique « participations, remboursement collectivité publique »).

Conclusions

La Municipalité présente un budget qui se veut optimiste quant à l'évolution de la pandémie qui influence à ce jour principalement la vente de vins ainsi que les réservations de locaux.

Il est légèrement déficitaire, mais le cash-flow demeure positif avec un excédent de liquidités de Fr. 108'012.--.

La Municipalité va terminer les investissements prévus dans le cadre de la législature. Elle sera attentive à la gestion rigoureuse des charges, ainsi qu'un suivi de l'évolution des recettes comme d'habitude.

En juillet 2021, une réflexion devra être faite pour la prochaine législature sur les investissements futurs avec la détermination d'un nouveau plafond d'endettement.

Concernant le service des eaux, le règlement relatif à la distribution de l'eau est en consultation auprès des autorités cantonales. Un préavis vous sera présenté lorsque la détermination du canton sera connue.

Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons aux pages explicatives du budget 2021 annexé. De plus, Mme Nicole Rapin, responsable des finances, au besoin tous les municipaux ainsi que la boursière communale, sont à disposition de la commission pour tout complément d'information souhaité.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 07/2020, décide :

Art. 1

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2021 tel que présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

La Syndique :


N. Rapin

(LS)

Le Secrétaire :


J.F. Pahud

Annexes : Budget 2021 (comptes et commentaires)